



**Communiqué de Presse
du 12 sept. 2022**

Soutenons les médecins en procès le 16 sept. 2022 à Nantes pour non-paiement de cotisation à l'Ordre des médecins

Prétendant être « garant des bonnes pratiques médicales dans l'intérêt des patients » cet Ordre se révèle au quotidien très nocif pour la santé publique.

Le rapport de la Cour des Comptes de décembre 2019, accablant, avait révélé des dérives considérables dans de nombreux domaines :

- activité juridictionnelle et disciplinaire partielle;
- pratique financière et gestionnaire malsaine, appétit immobilier ;
- fonctionnement obscur ;
- rentes de situation pour les conseillers ordinaires nationaux et départementaux , favoritisme familial ;
- bureaucratisme croissant avec multiplication de réunions indemnisées grassement pour les participant-e-s ;
- faillite dans l'application de la déontologie médicale ;
- manque de vigilance face à la relation médecins-industrie,
- complaisance pour des médecins condamnés pénalement pour viols et agressions sexuelles (entre autres Joël LE SCOUARNEC dont le 2^{ème} procès est attendu);
- etc...

Ces dernières années ont confirmé cette nocivité avec entre autres, de nombreux médecins sanctionnés à tort pour des signalements de pathologies professionnelles et d'enfants maltraités.

Il n'est donc pas étonnant que les contestations de cette structure ordinaire se multiplient et associent de nombreuses organisations (cf appel du 18 nov. 21 « Pour un complément d'enquête sur les pratiques disciplinaires concernant les médecins agresseurs sexuels ») .

Dans de nombreux départements, des médecins vont jusqu'à ne plus payer leurs cotisations, résistent aux menaces et se retrouvent parfois au Tribunal, ceci va être le cas le 16 septembre à Nantes*, le 14 oct. en Ariège, etc...

Le MIOP soutient leurs démarches, demande l'arrêt des poursuites judiciaires ainsi que des mesures immédiates pour que cette cotisation ne soit plus obligatoire pour les médecins, dans l'attente de décisions politiques plus larges : la fin de ces « syndicats » obligatoires et de ces tribunaux d'exception que sont l'ensemble des ordres professionnels de santé nous semble correspondre à nos valeurs républicaines. Le séparatisme, le communautarisme ne doivent plus être à l'ordre du jour.

***Rendez-vous de soutien le vendredi 16 / 9 à partir de 08h00**

Tribunal Judiciaire, 19 Quai François Mitterrand – Nantes

